

portioient d'abord des Lettres adressées à divers Particuliers. Mais dès que Leurs Maj. Imp. & R. s'en sont trouvées légalement informées, & que l'attentat commis contre la personne du Roi de Pologne se trouvoit réel par des Lettres qu'il leur a écrites lui-même pour leur en faire part, elles y ont répondu dans les termes les plus affectueux ; conformément à leurs sentimens pour ce Prince, & immédiatement après, le Prince de Kaunitz-Rittberg, leur Chancelier de Cour & d'Etat, a adressé par leur ordre au Comte Michel de Pac une Lettre en date du 28. Novembre, par laquelle elles le chargeoient de donner part à Mr. de Pulawski de ce qui l'y regardoit. Leurs Maj. Imp. y déclarent qu'Elles en vû entre'autres, qu'il avoit résulté des dépositions du Chef des malheureux qui ont osé commettre un tel attentat " qu'il y avoit été engagé par le nommé Pulawski, qui se qualifie du titre de Maréchal de la Confédération, & que ledit Pulawski lui avoit fait promettre un serment solennel de lui livrer le Roi *vif ou mort.* »

Leurs Majestés Imp. s'étant aussi fait rendre compte à cette occasion & présenter la traduction Françoisé d'un Ecrit Polonois, intitulé : *Manifeste publié au Camp près de Koniezna le 9. Août 1770, signé Michel-Jean de Pac, Maréchal de la Confédération du Grand-Duché de Lithuanie, & contresigné Ignace Pobuz, Secrétaire de ladite Confédération, lequel contient vers la fin les tetmes suivans :*

Et pour Stanislas Poniatowski, intrus, usurpateur & tyran, s'il vouloit encore se soutenir, former quelque parti, brouiller davantage la Nation, dès-lors, non seulement nous consentons,
mais